



questions après un rejet d'une demande de Regroupement Familial

Par **Iusio**, le **29/01/2024** à **19:04**

Bonjour,

Je me renseigne pour un ami svp

il a entamé une procédure de regroupement familial en faveur de son épouse.

la Préfecture a opposé un refus en arguant qu'il ne justifie pas de ressources stables et suffisantes

il a été consulter avec son dossier une association et un avocat, les 2 ne comprennent pas car ses ressources le sont.

pour "l'anecdote", l'enquêtrice venue visiter le logement lui avait dit entre autre "taisez vous ou je ne vais pas transmettre l'ensemble des pièces". Il m'en avait parlé juste après la visite de celle ci.

avant de formuler un recours, est il possible que l'avocat qu'il choisira puisse contacter la préfecture pour savoir comment s'est fait leur calcul?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2024** à **19:16**

Bonjour

L'avocat saura mieux que nous, ce qu'il peut ou doit faire..

Il doit choisir un avocat spécialisé en droit des étrangers.